CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E176330** **VALABLE JUSQU'AU** **21/03/2026**

ÉDITÉ LE **16/04/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2013
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/02/2025
Capital : 70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 798689956

Siret : **798 689 956 00034**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 2130604

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 00000107723080004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 00000107723080004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Raison sociale : **FLUIDE BATIMENT**

88 AVENUE DE L'EUROPE
77184 EMERAINVILLE

Téléphone : 01 64 21 14 23 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : contact@fluide-batiment.com

Responsabilité légale :
RODRIGUES MANUEL PRÉSIDENT / RODRIGUES MANUEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² sans surpresseur Mention RGE	21/03/2023
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	21/03/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/03/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	21/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	21/03/2023

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAINT

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.